



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROUBIA

Séance du 7 décembre 2022

Présents : BRIECHLE Mathias, ESCAMEZ Nathalie IDJELLIDINE Karim, LOPEZ Geneviève, MORIN Justine, PALAU Olivier, PORTANTE Robert, PRIERE Frédérique, TEIXEIRA Fabienne VENTUROSOSO Claude.

Absent(s) excusé(s) : BOURDIOL Brice, Florie ESQUIROL, Claudine ROUANET

Absentes représentées :

Secrétaire de séance : PALAU Olivier

Lecture est donnée du compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 septembre 2022 par PALAU Olivier

Ordre du jour :

- 1- Délibération 2022-38 pour l'attribution de la subvention pour la MJC ARGENS MINERVOIS
- 2- Décision modificative 2022-36 M49 & 2022-37 M14
- 3- Délibération 2022-40 CLECT et 2022-39 attribution compensation CCRLCM
- 4- Délibération 2022-41 achat parcelle C720
- 5- Délibération 2022-42 pour création raccordement AEP crèche intercommunale
- 6- Délibération 2022-43 marquage au sol auprès du département
- 7- Délibération 2022-44 tarif cimetièrre tombe pour terrain commun
- 8 -Recrutement en CDD de 6 mois Mme Marchand Nathalie
- Questions diverses

1- Délibération 2022-38 pour l'attribution de la subvention pour la MJC ARGENS MINERVOIS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la MJC de la commune d'Argens a sollicité la commune de Roubia, afin de faire bénéficier les enfants du regroupement pédagogique de Roubia, Argens, Paraza le 4 décembre 2022 d'une fête de Noël.

Elle propose de contribuer à raison 200 Euros pour les enfants de la commune de Roubia. Sur propositions du Maire, le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de 200 € pour cette manifestation.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2022 au compte 6574.

VOTE à l'unanimité

2- Décision modificative 2022-36 M49 & 2022-37 M14

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N° 2 – M49 - EXERCICE 2022

La nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Madame le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par le conseil municipal lors de l'adoption du budget primitif.

ADOpte les décisions modificatives n° 2 que figurant dans le tableau ci-après :

BUDGET ANNEXE – M49			
<u>AUGMENTATION DE CREDIT</u>		<u>DIMINUTION DE CREDIT</u>	
Compte : D-1641	+ 450.00	Compte : D-2158	450.00

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 – M14 - EXERCICE 2022

La nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Madame le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par le conseil municipal lors de l'adoption du budget primitif.

ADOpte les décisions modificatives n° 3 que figurant dans le tableau ci-après :

BUDGET PRINCIPAL – M14			
<u>DIMINUTION DE CREDIT</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDIT</u>	
Compte : 6156	- 100.00	Compte : 739211	+ 6 000,00
Compte : 615231	- 7 000.00	Compte : 6411	+ 100,00
		Compte 6455	+ 1000,00

Vote à l'unanimité

3- Délibération 2022-40 CLECT et 2022-39 attribution compensation CCRLCM

Objet : Fixation libre de l'attribution de compensation (AC) 2022

Dans ce cadre, la CLECT, qui est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation, a voté son rapport définitif lors de sa réunion du 17 novembre 2022. Ce rapport été transmis à chaque commune membre de la CCRLCM. Il est demandé, par la présente délibération, au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, adopter la fixation libre de l'attribution de compensation de la commune de ROUBIA à 29 880 € pour 2022,

Ce réparti comme suit :

- 1036 € cotisation MLOA développement économique
 - 30 784 € + 1975 € pour la voirie
 - 1554 € Action sociale
 - 2260 € cotisation touristique
 - 298 € entretien des sentiers
 - 403 € guide touristique
 - 30 % du coût réel compétence enfance jeunesse soit 920 ASLH (1105€ pour l'ASLH d'Ornaisons, 348 € RAM, 1890 € crèches, 3 868 € crèche asso. Ornaisons
 - - 16 561 € Crédit antérieur
- Vote : À l'unanimité

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT 2022) du 01/12/2022

L'objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport par les communes membres selon la règle de la majorité qualifiée. Dans le même temps le Conseil communautaire de la CCRLCM délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.

Vote : À l'unanimité

4- Délibération 2022-41 achat parcelle C720

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la création du bornage du terrain de M. et Mme LIAGRE 5 bis des Matelles, nous avons délibéré le 31 mars 2021 du fait de la contiguïté de leur parcelle avec le chemin communal dans le cadre d'une cession à l'euro symbolique au profit de la commune de Roubia. La parcelle ayant été divisée. Il convient de renouveler la délibération en indiquant le nouveau numéro de parcelle C720 AU LIEU DE c521.

Vote : À l'unanimité

5- Délibération 2022-42 pour création raccordement AEP crèche intercommunale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la création de la crèche intercommunale située sur la commune de Roubia ; un engagement de financement à hauteur de

11 216,40 € a été accordé. Ce qui représente le coût de ces raccordements.

Elle précise qu'il ne sera pas possible de financer les places de parkings ou tous autres projets, pour le motif suivant :

La nécessité de réduire les dépenses de la commune pour le budget 2023.

Vote ; A l'unanimité

6- Délibération 2022-43 marquage au sol auprès du département

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le département de l'Aude peut accorder une subvention tous les 2 ou 3 ans pour les travaux de signalisation routières marquage au sol.

Nous allons demander un devis auprès de Signature Languedoc « Pro » pour la somme de 2974 €. DECIDE de demander une subvention auprès du département de l'Aude

Vote : A l'unanimité

7- Délibération 2022-44 tarif cimetière tombe pour terrain commun

2022-44 : Tarif du cimetière tombe en terrain commun : **Remaniement Article N°2 de la délibération N° 31032021-11**

Madame le Maire expose que la procédure de reprise des tombes en terrain communal ayant été réalisée que les agents techniques ont procédé au marquage des nouvelles tombes en terrain commun et les nouvelles concessions.

Il convient de compléter la précédente délibération du 31/03/2021 qui prévoyait le tarif des concessions et d'ajouter à l'article 2 la possibilité de régularisation d'achat des tombes en terrain commun offrant la possibilité aux familles d'acquérir une concession sans avoir la possibilité d'y inhumer de nouveaux défunts pour un montant de 225 Euros. Il s'agit aussi d'en définir la durée

Article N° 2 : Mention rajouté

TYPES DE CONCESSIONS :	DUREE DE CONCESSION	TARIFS
Concession sur terrain commun		225 €

Vote : A l'unanimité

8 -Recrutement en CDD de 6 mois Mme Marchand Nathalie

Madame le maire expose au conseil que du fait de la mutation de l'adjoint administratif communal, un agent titulaire n'a pas pu être recruté, qu'un CDD de 6 mois à 35 H sera proposé à Mme Marchand Nathalie à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vote : A l'unanimité

Aucune question diverse

La séance est clôturée à 21h30.

Le Maire, Mme Lopez Geneviève